

# ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007 - Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Les membres du bureau de l'AEDZRP

à Madame la Rédactrice,  
Monsieur le Rédacteur

Objet: FUITE DE PÉTROLE LOURD DANS LA LOIRE

## ENCORE UNE !!!!

Une nouvelle fuite de pétrole lourd dans la Loire (15 000 litres selon l'exploitant- communiqué du 24/11/2024 à 11h 15) a été détectée, selon l'industriel TotalEnergies, à 22 h 50 dans la nuit du 23 novembre.

La cause: une perte de confinement au niveau d'un cordon de soudure sur un coude d'une canalisation de 30 cm de diamètre.

Quelle que soit la nature des fuites (hydrocarbures, hydrogène), la répétition de ces accidents est bel et bien la preuve d'un manque d'entretien régulier d'installations vieillissantes.

Pour mémoire, rappelons :

- **celle du 2 janvier 2021** : "quelques irisations" en Loire au niveau de l'apponement 6 annoncées par l'industriel alors qu'en réalité cette fuite avait entraîné l'écoulement dans les sols de 300 000 litres de produit responsable d'une pollution sur une surface d'environ 10 000 m<sup>2</sup> et des eaux souterraines,

- **celle du 21 décembre 2022** laissant échapper près de 800 000 litres de Naphta dans une cuve de rétention dépourvue d'un système d'étanchéité responsables de taux de concentration de benzène dépassant pendant plusieurs jours la valeur toxicologique de référence pour cette exposition, affirmation révélée par INERIS dans son rapport remis à Total Energies au mois de janvier 2023 mais soustrait par l'industriel pendant plus de 20 mois à l'opinion publique.

- **l'arrêt complet de la raffinerie à compter du 20 février 2024** pour des problèmes de fuites et de corrosion, installations déjà stoppée à la mi-décembre 2023

- **fuite d'hydrogène** annoncée le 10 septembre dernier mais précédée de deux autres, constatées sur le même dispositif, sans qu'aucune déclaration n'ait été signalée aux services de l'Etat

Aujourd'hui, cette nouvelle fuite n'échappe pas aux commentaires immédiats habituellement rassurants de l'exploitant et de la Préfecture souvent démentis dans les jours suivants. Affirmer que les mesures réalisées n'ont pas relevé une présence de composés organiques volatiles est hasardeuse si on ne précise pas à quel endroit les mesures ont été effectuées et si les capteurs étaient ou non sous les vents. Se contenter d'affirmer "que les eaux irisées devraient se disperser naturellement et se reporter, par l'action du vent, sur les berges", fait fi du respect de l'environnement.

Pour l'AEDZRP, l'État doit mettre fin à sa complaisance envers des industriels indécents qui n'ont cessé de se réclamer d'une transparence qu'il n'ont pas et exiger une mise aux normes des installations conformément aux règles environnementales existantes.

Elle réclame également qu'un site dédié soit mis en place rendant compte des rapports d'accidents et des mesures environnementales in-situ et hors site qui soit accessible à chaque citoyen.ne. Là serait exprimée la volonté d'une véritable transparence.

A Donges le 24 NOVEMBRE 2024

Les membres du bureau de l'AEDZRP